

Les modalités du nouveau bac, qui verra le jour en 2021, publiées au JO

Paris, 17 juil. 2018 (AFP) -

Le décret sur le nouveau baccalauréat, prévu pour 2021, qui ramène à quatre le nombre d'épreuves terminales, en plus du français, introduit une part de contrôle continu dans la note finale et supprime les séries pour le bac général, a été publié mardi au Journal officiel.

A partir de la session 2021, les bacs général et technologique sont resserrés autour d'une épreuve écrite et orale de français, en classe de Première, et quatre épreuves en Terminale: deux portant sur un enseignement de spécialité, une épreuve de philosophie et un oral.

Ce nouveau bac, dont les contours avaient été annoncés par le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer au printemps 2017, "introduit une part de contrôle continu dans l'évaluation des enseignements pour la délivrance" du diplôme, précise la notice du texte, daté du 16 juillet.

Les premiers élèves concernés par ce bac nouvelle formule sont ceux qui entrent en classe de Seconde à la rentrée prochaine.

La note de contrôle continu représentera 40% de la note finale du bac: 30% proviennent des notes obtenues en Première et Terminale aux épreuves communes de contrôle continu et 10% des notes du bulletin scolaire sur ces deux années, précise un arrêté publié le même jour.

Les épreuves communes sont au nombre de deux en Première et une seule en Terminale. Les sujets sont centralisés dans une banque nationale numérique et l'organisation des épreuves relève de chaque lycée.

Les 60% restant de la note finale de l'examen sont apportés par les notes des épreuves dites terminales. Pour le bac général, les coefficients sont de 10 au total pour le français (5 pour l'écrit, 5 pour l'oral), 8 pour la philo, 10 pour l'épreuve d'oral, 16 pour chacune des deux épreuves de spécialité.

Le bac général voit ses séries (L, ES et S) supprimées, alors que le bac technologique conserve ses propres séries. Cette réforme concerne les bacs généraux et technologiques, soit 70% des candidats. La filière professionnelle fait l'objet d'une réforme distincte.

fmp/alh/nm

Afp le 17 juil. 18 à 13 51.